Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

OPTICIEN LUNETIER

ÉPREUVE E6 : ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE, UNITÉ U61 : EXAMEN DE VUE ET PRISES DE MESURES ET ADAPTATION

SESSION 2026

Durée : 1 h 30

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
OPTICIEN LUNETIER	4

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Le matériel professionnel nécessaire à l'examen de vue et aux prises de mesures est mis à disposition. Les documents techniques DT 1 à DT 3 et les documents réponses DR 1 et DR 2 sont fournis. Aucun document personnel n'est autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : OPTIQUE DES HALLES, 14 RUE DU COMMERCE, 37000 TOURS

Vous exercez au sein de l'Optique des Halles. Vous recevez Mme Lenoir, âgée de 42 ans, pour un contrôle visuel dans le cadre de son suivi et pour le renouvellement de son équipement. Elle signale une gêne intermittente en vision de loin en fin de journée et souhaite une monture légère, stable et compatible avec son activité professionnelle sur écran. Elle ne rapporte ni douleur, ni baisse brutale de vision, ni diplopie, ni photopsies.

La prescription en cours, datée du 12 septembre 2024 et valable à la date de l'épreuve, est indiquée au DT 2. L'examen se déroule sur un sujet standardisé ou un équipement de simulation, selon l'organisation du centre. Vous conduisez les étapes demandées avec les moyens mis à disposition, expliquez vos choix à l'examinateur et complétez les documents réponses. Les résultats de réfraction subjective consignés au DT 2 sont fournis pour permettre l'interprétation et la proposition d'équipement. Toute situation nécessitant un diagnostic médical ou une orientation est signalée à l'examinateur ; aucun diagnostic médical n'est attendu.

Le barème total est de 20 points. Les mesures doivent être réalisées avec méthode, annoncées avec leurs unités et vérifiées avant toute proposition d'équipement.

PARTIE 1 : Accueil, analyse de la demande et cadre professionnel (5 points)

Recueillir les informations utiles et définir le cadre de l'intervention

À partir de la mise en situation et des documents DT 2 et DT 3, conduisez l'entretien professionnel avec la cliente standardisée, puis présentez oralement les éléments utiles à la suite de la prise en charge.

1.1 (1,5 point) Conduisez un questionnement bref et structuré permettant de préciser la gêne visuelle, les usages visuels, le port de l'équipement actuel, les antécédents utiles et les attentes relatives à la monture. Indiquez au moins quatre informations à recueillir et expliquez leur utilité pour la suite de la prise en charge.

1.2 (1,5 point) Relevez, parmi les éléments de la situation, ceux qui appellent une vigilance ou une orientation. Précisez la conduite à tenir si la cliente déclare en cours d'entretien une baisse brutale de vision, une douleur oculaire ou des éclairs lumineux. Distinguez clairement le rôle de l'opticien de celui du médecin.

1.3 (2 points) À partir des données de la cliente et de ses usages, formulez les objectifs de l'examen de vue et les critères fonctionnels à retenir pour le choix de l'équipement. Complétez les rubriques correspondantes du DR 1.

PARTIE 2 : Examen de vue et interprétation des résultats (6 points)

Mettre en œuvre un examen adapté et établir un bilan optométrique

Le matériel d'examen est disponible au poste. Réalisez ou décrivez à l'examinateur les étapes de l'examen de vue adaptées à la situation. Les données de réfraction subjective consignées au DT 2 constituent les résultats de référence à interpréter pour cette épreuve.

Données de réfraction et de vision

Œil	Prescription en cours	Réfraction subjective mesurée	Acuité visuelle avec la correction mesurée
OD	-2,00 (-0,75) 180°	-1,75 (-0,50) 175°	10/10
OG	-1,50 (-0,50) 170°	-1,25 (-0,50) 165°	10/10

Données relevées au poste d'examen pour la situation professionnelle.

2.1 (2 points) Réalisez ou exposez dans l'ordre les principales étapes de l'examen de vue adaptées à cette demande, depuis la vérification des données initiales jusqu'au contrôle de la correction obtenue. Pour chaque étape, indiquez le but du test et un point de méthode ou de sécurité à respecter.

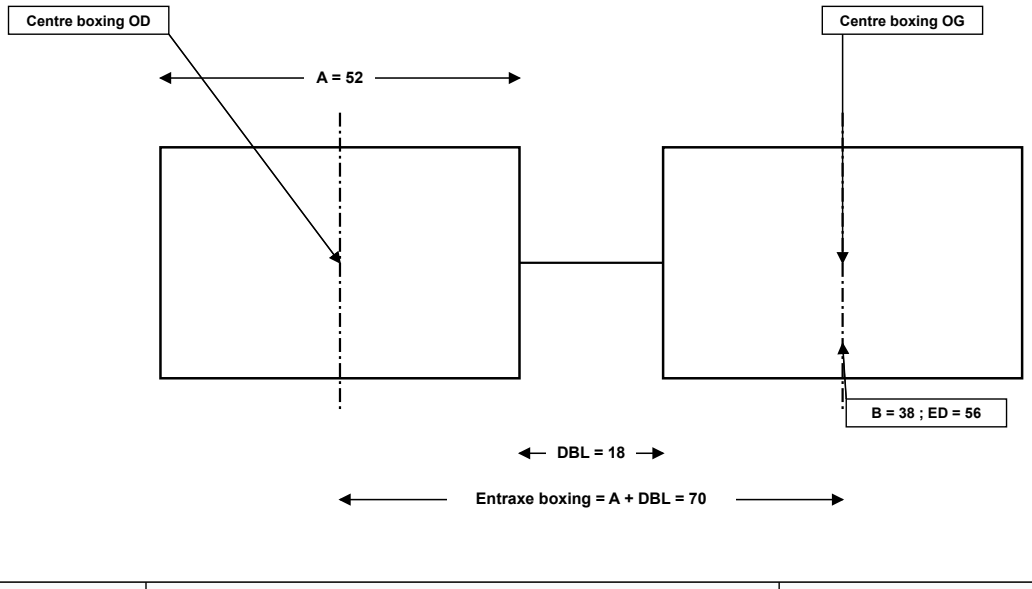
2.2 (2 points) Transcrivez les deux résultats de réfraction subjective sous forme sphéro-cylindrique transposée, cylindre positif. Calculez ensuite l'équivalent sphérique de chaque œil selon la relation $E = S + \frac{C}{2}$. Donnez les résultats en dioptries, au centième si nécessaire.

2.3 (2 points) Comparez la prescription en cours et les résultats mesurés, puis formulez un bilan optométrique synthétique. Indiquez les vérifications de confort et d'équilibre binoculaire à effectuer avant toute proposition d'équipement. Complétez le tableau du DR 1 et justifiez votre conclusion sans établir de diagnostic médical.

PARTIE 3 : Prises de mesures, choix de la monture et adaptation (5 points)

Relever les caractéristiques morphologiques et vérifier la faisabilité de l'équipement

La cliente a sélectionné la monture présentée au DT 1. Ses écarts pupillaires monoculaires et ses hauteurs de montage ont été mesurés avec la monture ajustée en position de port. Les données sont récapitulées au DT 2. Utilisez les formules et les caractéristiques de fabrication du DT 3.



DT 1	Vue de face de la monture sélectionnée et repères de centrage	Éch. : Schéma non à l'échelle	Unité : mm

3.1 (2 points) Calculez, pour chaque verre, le décentrement horizontal entre le centre boxing et le centre optique à partir de l'entraxe de la monture et des écarts pupillaires monoculaires. Calculez la valeur du prisme induit en vision de loin à l'aide de la règle de Prentice $P = cF$, avec c en centimètres et la puissance dans le méridien horizontal. Donnez les valeurs absolues en dioptries prismatiques et détaillez le calcul.

3.2 (2 points) Déterminez le diamètre minimal de verre brut à commander selon la règle de l'atelier $D_{min} = ED + 2d_{max} + 2$, où d_{max} est le plus grand décentrement calculé en millimètres et 2 mm représentent la réserve totale d'usinage. Vérifiez la compatibilité avec le diamètre de 70 mm disponible. Indiquez la réserve diamétrale restante.

3.3 (1 point) Présentez les contrôles de montage et les réglages morphologiques à réaliser avant la remise de l'équipement. Complétez les mesures et les vérifications du DR 2, en précisant les unités.

PARTIE 4 : Prévention, sécurité et traçabilité (4 points)

Prévenir les risques au poste et assurer une prise en charge professionnelle

Vous intervenez au poste d'examen puis au poste de réglage et de contrôle de l'équipement. Les règles d'hygiène, de sécurité et de traçabilité du DT 3 s'appliquent à toute la prestation.

4.1 (2 points) Présentez les mesures de prévention à appliquer avant et pendant l'examen de vue et lors de l'utilisation des appareils. Indiquez les précautions d'hygiène entre deux personnes, la conduite à tenir en cas de gêne ou d'incident, ainsi que les vérifications de sécurité du matériel.

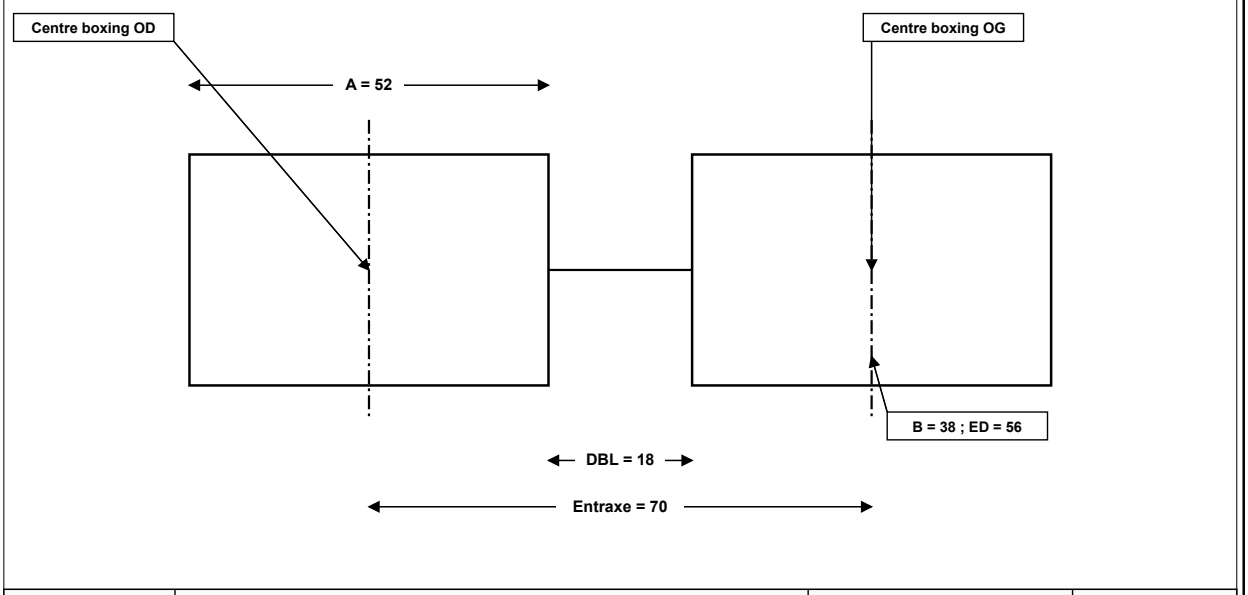
4.2 (2 points) Énoncez les informations à consigner dans le dossier client après la prestation et les éléments à expliquer à la cliente lors de la présentation de la proposition d'équipement. Mentionnez les limites de l'intervention de l'opticien et la conduite à tenir si les résultats sont incohérents ou si un signe d'alerte apparaît.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : MONTURE SÉLECTIONNÉE : VUE DE FACE ET CARACTÉRISTIQUES DE FORME

Monture cerclée destinée à recevoir des verres unifocaux. Les dimensions de référence sont mesurées selon le système boxing. A = 52 mm ; DBL = 18 mm ; B = 38 mm ; ED = 56 mm. L'entraxe entre centres boxing vaut $A + DBL$. La monture est réglée sur le visage avant le relevé des hauteurs. Le schéma est indicatif et n'est pas à l'échelle.



DT 1	Monture, forme des calibres et cotes de centrage	Éch. : Schéma non à l'échelle	Unité : mm

DT 2 : DOSSIER CLIENT ET DONNÉES DE L'EXAMEN

Cliente : Mme Lenoir, 42 ans. Activité : travail alternant vision de loin, lecture et écran. Gêne intermittente en vision de loin en fin de journée. Aucun signe d'alerte rapporté à l'entretien initial. Prescription en cours, datée du 12 septembre 2024 et valable à la date de la session : OD $-2,00\ (-0,75)\ 180^\circ$; OG $-1,50\ (-0,50)\ 170^\circ$. Additions : aucune. Les résultats de réfraction subjective mesurée figurent au tableau de la partie 2.

Mesures monoculaires relevées avec la monture ajustée : écart pupillaire OD 31 mm ; écart pupillaire OG 30 mm. Hauteur de montage OD 22 mm ; hauteur de montage OG 23 mm. Valeurs exprimées de la verticale du bas du calibre au centre pupillaire, monture en position de port.

Mesures monoculaires et hauteurs

Donnée	OD	OG	Unité
Écart pupillaire monoculaire	31	30	mm
Hauteur de montage	22	23	mm
Puissance dans le méridien horizontal mesurée	-1,75	-1,25	D

Mesures relevées avec la monture ajustée en position de port.

DT 3 : REPÈRES TECHNIQUES, CALCULS ET PRÉVENTION AU POSTE

Calculs optiques. Transposition : $S' = S + C$, $C' = -C$, axe transposé à 90° de l'axe initial. Équivalent sphérique : $E = S + \frac{C}{2}$. Règle de Prentice : $P = cF$, où c est le décentrement en centimètres et F la puissance du verre dans le méridien concerné, en dioptries. Pour le calcul de faisabilité indiqué dans le sujet, le diamètre minimal de verre brut est $D_{min} = ED + 2d_{max} + 2$, en millimètres ; le terme de 2 mm correspond à la réserve totale d'usinage retenue par l'atelier.

Références et conformité. Les montures et les verres doivent être choisis, montés et vérifiés conformément aux exigences applicables aux lunettes ophtalmiques et aux instructions des fabricants. Les références techniques usuelles comprennent NF EN ISO 12870 pour les montures de lunettes et NF EN ISO 21987 pour les verres de lunettes montés. Les tolérances applicables sont celles de la version en vigueur, des spécifications du fabricant et des procédures de l'atelier ; aucune valeur de tolérance non fournie n'est à supposer dans les calculs. La prescription et les actes de l'opticien s'inscrivent dans le cadre du Code de la santé publique. L'examen ne constitue pas un diagnostic médical.

Prévention. Se laver ou se désinfecter les mains selon le protocole du poste ; nettoyer les surfaces de contact et les éléments d'appareils utilisés conformément aux consignes du fabricant ; vérifier la stabilité, l'état et le fonctionnement des appareils avant l'examen ; expliquer les manipulations à la cliente ; interrompre un test en cas de douleur, malaise ou gêne importante. Pour le réglage de monture, sécuriser les outils, protéger la personne des extrémités et parties chaudes, et contrôler l'équipement avant remise. Tracer les mesures, les résultats utiles, les vérifications et les conseils communiqués.

Données techniques mises à disposition

Élément	Donnée	Utilisation
Monture	A = 52 mm ; DBL = 18 mm ; ED = 56 mm	Calcul de l’entraxe et du diamètre minimal
Verres bruts disponibles	Diamètre 70 mm	Vérification de faisabilité
Réserve totale d’usinage	2 mm	À ajouter à ED + 2 × décentrement maximal
Références techniques	NF EN ISO 12870 ; NF EN ISO 21987	Exigences applicables et instructions fabricants
Précaution clinique	Pas de diagnostic médical	Orientation si signe d’alerte ou résultat incohérent

Valeurs et consignes applicables à la situation de l’épreuve.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Fiche d'entretien et bilan optométrique, questions 1.3 et 2.3 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compléter les cases avec les informations recueillies et les résultats utiles. Indiquer les unités lorsqu'elles sont nécessaires. Ce document est remis à l'examinateur à l'issue de l'épreuve.

Synthèse de la demande et bilan

Rubrique	Éléments à consigner
Gêne et circonstances d'apparition	
Usages visuels et attentes de la cliente	
Prescription en cours : OD / OG	
Résultats subjectifs : OD / OG	
Transposition cylindre positif : OD / OG	
Équivalent sphérique : OD / OG	
Contrôles complémentaires et conclusion	
Orientation ou précaution éventuelle	

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Feuille de mesures, centrage et contrôle, questions 3.1 à 3.3 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compléter directement le tableau avec les calculs, les mesures et les contrôles réalisés ou présentés à l'examinateur. Utiliser les unités indiquées et préciser les opérations de vérification avant remise de l'équipement.

Mesures et vérifications de l'équipement

Élément	OD	OG	Unité ou contrôle
Entraxe de la monture			mm
Écart pupillaire monoculaire			mm
Décentrement horizontal calculé			mm
Puissance horizontale utilisée			D
Prisme induit, valeur absolue			Δ
Hauteur de montage			mm
Diamètre minimal de verre brut			mm
Compatibilité avec le diamètre disponible			70 mm : oui ou non, réserve : ... mm
Contrôles de montage et ajustage			Centrage, orientation, stabilité, confort

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.